

**XXXVEME CONGRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

**RESOLUTION EN SOUTIEN AU BARREAU D'AIX EN PROVENCE ET MAÎTRE PAUL
SOLLACARO**

La Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, réunie à Libreville (Gabon) du 1^{er} au 3 décembre 2021 pour son 35^{ème} congrès.

RAPPELLE que, le 11 mars 2020, un avocat du barreau d'Aix-en-Provence, Paul SOLLACARO, était expulsé manu militari d'une salle d'audience à la demande du Président du tribunal correctionnel après que cet avocat eut demandé la comparution personnelle de son client, lequel était « *cas contact* ».

DENONCE la poursuite de l'audience après que l'ensemble des avocats présents aient quitté la salle d'audience.

CONDAMNE fermement ces événements inadmissibles qui constituent une atteinte essentielle au droit de comparaitre, au droit d'être assisté par son avocat et au respect dû à l'avocat dans l'exercice de ses fonctions.

DEPLORE la position de l'inspection générale de la Justice française qui ne voyait rien à objecter à cette expulsion.

SOUHAITE ardemment que de tels événements ne puissent jamais se reproduire.